

MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

CANTON
DE SULLY SUR LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 05

OBJET :

TARIFS LOCATIONS
SALLES BALLOT/AMITIE
REGLEMENT INTERIEUR

Nbre de conseillers

En exercice : 22
Présents : 19
Absents : 03

Le mercredi 27 janvier deux mil seize à 20 heures,
le Conseil municipal de la Commune d'OUZOUER SUR LOIRE, dûment convoqué,
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel
RIGAUX, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents :

Mr M. RIGAUX, Maire ;
MM. HAMARD, S. IMBERT-QUEYROI, C. ZICKLER, A. SERGENT, adjoints au Maire ;
G. NOWICKI, P. DOUET, P. DOMENECH, S. BOSQUET, C. DE VITA, C. PAULO, C.
SIDZIMOVSKI, JC LAMBERT, J. BUCAILLE, N. CUVECLE, D. BRIALIX, B. LUBIN, A.
FLANQUART, L. DE BRAUWER, conseillers municipaux, formant la majorité des
membres en exercice.

Absent(s) ayant donné pouvoir :

M. FORMET ayant donné pouvoir à P. DOUET
C. GONDROY ayant donné pouvoir à MM HAMARD
E. JARDOT ayant donné pouvoir à M. RIGAUX

Absent(s) : néant

Secrétaire de Séance : D. BRIALIX

Transmission en Préfecture le : 02/02/2016
Affiché le : 02/02/2016



Le Maire d'OUZOUER SUR LOIRE, certifie que le
compte-rendu de la présente délibération a été
affiché à la porte de la mairie dans le délai de
huitaine prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril
1883, et qu'il n'est survenu aucune réclamation.
Ce maire certifie en outre que la convocation du
Conseil Municipal a été affichée à la porte de la
mairie trois jours francs avant celui de la séance.
Le Maire,
Michel RIGAUX

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 09 du 05/02/2015, par laquelle le Conseil Municipal a :

- confirmé les tarifs de location des salles BALLOT/AMITIE et espace culturel Michel Gand
- adopté le règlement intérieur correspondant

Pendant toute la durée des travaux entrepris pour la restructuration du groupe scolaire, Monsieur le maire précise que l'espace Gand ne sera plus ni loué, ni prêté temporairement à une association, car utilisé EXCLUSIVEMENT pour les activités scolaires/périscolaires.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au CM de :

- confirmer les tarifs appliqués lors du CM du 05/02/2015 à l'exception de l'espace Michel GAND
- Modifier le REGLEMENT INTERIEUR en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme les tarifs de location des salles ci-dessous énoncés,
- Adopte le règlement intérieur des salles BALLOT, MAISONS DE L'AMITIE (3 salles) tel que joint à la présente délibération, qui restera en vigueur en attendant une réflexion plus approfondie par la commission concernée

SALLES	Sociétés locales Manifestations à but lucratif		Sociétés locales Manifestations à but non lucratif (repas, méchoui, moules, belotes, raffles)		Sociétés extérieures particuliers	
	Avec chauffage	Sans chauffage Du 01/04 au 31/10	Avec chauffage	Sans chauffage Du 01/04 au 31/10	Avec chauffage	Sans chauffage Du 01/04 au 31/10
BALLOT	389	302	191	127	414	314
Barnum	90		90		90	
AMITIE	Prix en Euros					
Grande*	NI LOUEES NI CHAUFFEES Du 01/11 au 31/03	168	NI LOUEES NI CHAUFFEES Du 01/11 au 31/03	50	NI LOUEES NI CHAUFFEES Du 01/11 au 31/03	168
Moyenne		121		37		133
Petite	xxx	xxx	xxx	xxx	108	77

Adopté à l'unanimité.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré le 27/01/2016

Le Maire,
Michel RIGAUX

